FO LCL
L'indépendance qui nous rassemble
fo-lcl.fr
INFO NEGO

Négociation salariale :

Clap de fin

(et ce n'est malheureusement pas un festival)

A l'annonce d'une dernière séance non programmée au script, nous espérions un bon suspens suivi d'un dénouement heureux. Bien que le dernier volet de la saga salariale se soit tenu le « 007 » décembre, les ultimes propositions de la direction n'ont pas pour autant fait un « bond ».

Ces propositions n'ayant pas été conditionnées à la conclusion d'un accord, s'appliqueront unilatéralement, c'est-à-dire avec ou sans signature des organisations syndicales.

10 millions c'est le montant dévolu aux mesures salariales pour 2017 et distribué uniquement en Mesures Salariales Individuelles : 40% en janvier, 40% en juillet et 20% à partir de septembre. C'est 2 MILLIONS de moins que pour 2016.

Autres mesures

Circulez y a rien à voir ! Aucune revalorisation des mesures annexes (titres restaurant, indemnités crèche, abondements ...)

« Fame »

Ce n'est pas en maintenant à 300.000 € l'enveloppe dédiée aux rattrapages salariaux que LCL deviendra célèbre en matière d'égalité professionnelle.

La palme

26,7 millions : c'est le montant du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) perçu par LCL au titre de l'année 2015. LCL a donc empoché près de 30 millions sans réelles contreparties et ne souhaite visiblement pas en faire bénéficier l'ensemble de ses salariés : seuls environ 40% des CLP devraient obtenir une mesure salariale.

Délégation Nationale *FO* LCL B.C. 500 - 04
39 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
Tél. : 01 42 95 12 06 - Fax : 01 42 95 10 75

Site Internet :
www.fo-lcl.fr